RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260626-2026_JUIN_25_6-DE

Sainte-Maure de Touraine

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(N° DEL-2026-JUIN-25/N°06)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à 18 heures 00,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD.

Étaient présents : Mme Annaïck RICHARD, Mme Christelle MARIN, Mme Estelle AUBINEAU, Mme Nadine GENDRE-VILLERET, Mme Karine MARIAU, Mme Amélie DURAND, Mme Christelle GAUTIER, Mme Liliane PINEAU, Mme Evelyne FAVREAU, Mme Mathilde SALLET, M. Jean-Michel MONGARD, Mme Laurence PLATET-BERTHOMIER.

Étaient excusés : Mme Peggy DUTARDRE, Mme Murielle ARRAULT, Mme Elisabeth CHARLES, Mme Claire VACHEDOR, Mme Katia JUAN.

Étaient absents : /

Mme Christelle MARIN est désignée comme secrétaire de séance.

¤ ¤ ¤

Date de la convocation
18 juin 2026

Date de l'affichage
18 juin 2026

OBJET :

Approbation d'une convention de partenariat avec le Relais Cajou pour la mise en œuvre d'un accueil de jour itinérant

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

Nombre de Membres en exercice17

Nombre de présents12

Nombre de votants12

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le projet de convention de partenariat ci annexé ;
Considérant les missions du C.C.A.S. en matière d'accompagnement des personnes âgées et de soutien aux aidants ;

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents :

1) **APPROUVE** la convention de partenariat entre le C.C.A.S. de Sainte-Maure-de-Touraine et le Relais Cajou telle que présentée en annexe ;

2) **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME : **CCAS de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le vingt-six juin deux-mille vingt six

La Présidente,

C.C.A.S. Ville de SAINTE-MAURE-de-TOURAINE 37800

Annaïck RICHARD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON

et publié sur le site Internet de la commune le 26 JUIN 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 26 JUIN 2026

La Présidente,

C.C.A.S. Ville de SAINTE-MAURE-de-TOURAINE 37800

Annaïck RICHARD

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260626-2026_JUIN_25_6-DE